

LE PRÉSIDENT

Reçu le  
28 NOV. 2017  
Mairie de St-Vincent-de-Barres

  
Monsieur Paul SAVATIER  
Maire  
Mairie  
Le Village  
07210 SAINT-VINCENT-DE-BARRES

LU/AV/CP/28.11.2017

Privas, le 28 novembre 2017

Monsieur le Maire,

Au titre de la compétence en matière d'aide sociale à l'enfance, les Départements sont responsables de l'accueil des mineurs non accompagnés. En tant que Président du Conseil départemental de l'Ardèche je souhaite rappeler notre volonté d'accueillir et d'intégrer ces mineurs au parcours difficile, arrivés en France dans des conditions particulièrement pénibles.

Dans l'urgence qui a entouré l'arrivée de ces jeunes migrants, le Conseil départemental de l'Ardèche a su répondre présent et a mis en place les mesures nécessaires en terme d'accueil d'urgence du primo-arrivant via notre foyer de l'enfance. L'évaluation est quant à elle gérée par l'ANEF dans un cadre très strict et en partenariat avec le Département.

Aujourd'hui, sur le territoire vivent 120 jeunes qui nous ont été confiés dans le cadre d'une ordonnance provisoire au titre de l'aide sociale à l'enfance. Pour faire face à cette situation plusieurs dispositifs ont été mis en place et dans l'urgence, en 2 ans, 80 places d'accueil et d'accompagnement ont ainsi été créées.

Afin de répondre au mieux aux besoins de ces populations fragiles, il me semble nécessaire d'étoffer nos actions et nos moyens. Les Ardéchoises et les Ardéchois incarnent les valeurs de solidarité et de partage, des marqueurs humanistes qui ont jalonné l'histoire de notre département.

Conscients de cette chance, nous souhaitons permettre aux jeunes mineurs étrangers d'en bénéficier pour faciliter et approfondir leur intégration. C'est avec cette volonté que nous souhaitons installer et développer un dispositif de parrainage ouvert au grand public.

La démarche est simple : héberger et accueillir chez soi, à titre bénévole un mineur non accompagné. Pour cela, la famille reçoit une indemnité destinée à couvrir les frais quotidiens générés (13,77 €/jour). Cet accueil fait l'objet d'un partenariat avec l'association Pluriels qui vérifie le sérieux et le projet des hôtes volontaires.

Bien loin de vouloir nous désinvestir de cette question, nous souhaitons nous baser sur nos forces vives pour prouver que l'Ardèche est bel et bien une terre d'accueil. C'est parce que je suis convaincu de cet esprit de solidarité que je souhaite lancer cette démarche citoyenne sur l'ensemble du territoire.

Parce que nous connaissons l'engagement social des communes ardéchoises nous souhaitons vous inviter à prendre part à cette démarche. En travaillant ensemble sur une cette problématique, je sais que nous saurons faire prévaloir les valeurs de notre territoire et assurer l'intégration de ces populations au parcours de vie si complexe.

Pour cela, je vous invite à prendre part et à bien vouloir relayer les dates des réunions publiques qui permettront aux potentielles familles parrainantes de s'informer sur le cadre précis de ce dispositif.

**Ces rencontres se dérouleront le 7 décembre à Pranles (espace d'animations), le 13 décembre, à Lachapelle sous Aubenas (salle polyvalente) le 20 décembre à Annonay (Salle Etable à la Lombardière (Davézieux).**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes salutations les meilleures.



Laurent UGHETTO

**DEVENEZ FAMILLE PARRAINANTE  
DE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS**

**réunion d'information**



**Ardèche  
bienvenue**

**À partir de 19h00**

**le 07/12 à Pranles**

**Espace d'animations**

**le 13/12 à Lachapelle /s Aubenas**

**Salle polyvalente le Sauzet**

**le 20/12 à Annonay**

**Salle Etable à La Lombardière (Davézieux)**

**En présence des élus départementaux  
et de l'association Pluriels  
qui accompagnera le dispositif**

L'Ardèche est - et a toujours été - une terre d'accueil et ses habitants ont une vraie fibre citoyenne sur laquelle le Département a souhaité « s'appuyer » et encourager, pour prendre en compte avec dignité et humanité les jeunes mineurs étrangers non accompagnés qui relèvent des politiques départementales d'aide sociale à l'enfance.

Le Département de l'Ardèche - compétent en matière d'aide sociale à l'enfance - a pour ce faire élaboré un dispositif de famille « parrainantes ». L'idée du parrainage - coproduite dans le cadre d'un groupe de travail associant les acteurs professionnels de l'aide sociale à l'enfance et les associations du secteur social et caritatif - vise à permettre l'accueil en famille de 20 jeunes. Cet accueil sera accompagné par l'association « Pluriels » qui 24h/24 sera aux côtés des familles et des jeunes.

**Vous seriez intéressé.e.s ?**

**Participez aux réunions d'information**

**(voir au recto) OU**

**envoyez un mail à [mna.pluriels@gmail.com](mailto:mna.pluriels@gmail.com)**

